



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre, à 16h00,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :
11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Laetitia BATTÉ

Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Frédéric CARTA, Eliane THIBAUX, Eric MIGLIACCIO, Laetitia BATTÉ, Pascal GONET, Carole DE PERETTI, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Linda ROMERO, Claudia VITEL, Marie-Cristine NICOLAS, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Jacques VENET, Camille DESANGES, Elisabeth MOSER, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Gilles GARCIA

Représenté(s) :

Bernard ROTGER donne procuration à Laetitia BATTÉ, Marie-Anne BENJO donne procuration à Daniel ALSTERS, Francine CHENET donne procuration à Elisabeth MOSER, Jean-Pierre ROUSSEL donne procuration à Gilles GARCIA

Absent(s) :

Luc DE MARIA, Robert PORCU

DEL_2025_180 : Syndicat intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers (SIVAAD) – Autorisation de signer les marchés de fournitures 2026-2028 dans le cadre du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var (GCCTV).

Après avoir entendu le rapport de Laetitia BATTÉ, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22

Vu, le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatives au groupement de commande,

Vu, la délibération n°2017-238 du 13 décembre 2017 relative à la convention de groupement de commande avec le Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers,

Vu, la délibération 2020-60 du 3 juin 2020 portant adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers complétée par la délibération n°2020-154 du 23 septembre 2020,

Vu, la délibération n°2024_006 du 14 février 2024 relative au remplacement d'un représentant de la Commune après du SIVAAD

La commune de Sanary-sur-Mer, dans une logique d'optimisation de la dépense publique, a maintenu son adhésion au Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers (SIVAAD) par délibération n°2020-154 du 23 septembre 2020 et confirmé son adhésion à la convention de Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var (GCCTV) pour l'acquisition de différentes fournitures pour la durée du mandat.

En qualité de coordonnateur du groupement de commandes, le SIVAAD a lancé, dans le cadre de procédures d'appel d'offres conformes aux articles L.2124-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique, des accords-cadres mono-attributaire à bons de commande, assortis de montants minimums et maximums, pour plusieurs catégories de fournitures hors alimentaire. Ces accords-cadres sont conclus pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2026, reconductible pour un an.

Dans le cadre du recensement de ses besoins, la commune a souhaité participer au groupement pour les marchés et lots dont les montants minimums et maximums annuels hors taxes la concernant sont listés ci-après.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement, réunie le 30 octobre et 6 novembre 2025, a décidé d'attribuer les marchés suivants aux entreprises dont les offres ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

Lot	Intitulé lot	Montant minimum	Montant maximum	Fournisseur attributaire
Procédure relative à la fourniture de librairie, papeterie, scolaires et mobilier - Marché 26SIV01				
F01	Papier toutes impressions	4 000 €	10 000 €	SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE 83 000 TOULON
F02	Fournitures de bureau	12 500 €	30 000 €	
F03	Fournitures scolaires	4,500.00 €	18 000 €	
L01	Livres scolaires	4,300.00 €	8,500.00 €	
L02	Livres non scolaires	29,500.00 €	40,000.00 €	
M01	Mobilier assemblé et garanti pour les structures scolaires, périscolaires et extrascolaires	18,700.00 €	35,000.00 €	
M02	Mobilier de bureau, assemblé et garanti, pour les collectivités locales (hors multimédia)	3,200.00 €	55,000.00 €	
S01	Outils et jeux d'apprentissage, d'activités manuelles et pédagogiques	9,300.00 €	25,000.00 €	
S02	Jouets porteurs, accessoires et petites fournitures d'éducation physique et éveil musical	1,100.00 €	4,000.00 €	
Procédure relative à l'habillement et EPI - Marché 26SIV02				
H03	Habillement pour les personnels des Polices Municipales	2,500.00 €	16,000.00 €	SAS ABILIS LOGISTIQUE 51 400 MOURMELON-LE-PETIT
H04	Articles chaussants pour les personnels des Polices Municipales	2,000.00 €	7,000.00 €	G.K. PROFESSIONAL 93 170 BAGNOLET
H05	Accessoires et armements pour les personnels des Polices Municipales	2,000.00 €	7,000.00 €	

Lot	Intitulé lot	Montant minimum	Montant maximum	Fournisseur attributaire
Procédure relative à la fourniture de produits, accessoires, équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène - Marché 26SIV03				
I01	Articles de ménage, matériels et appareils pour l'entretien et le nettoyage des surfaces	500.00 €	2 000 €	SAS ORRU 83130 LA GARDE
I03	Produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces (hors biocides)	15 000 €	45 000 €	ADELYA TERRE D'HYGIENE (GROUPE 5S) 95 870 BEZONS
I04	Produits à usage unique (Hors papiers et couches)	100.00 €	1 000 €	
I05	Produits papiers à usage unique (Hors couches)	3 000 €	14 000 €	
I07	Sacs poubelles et articles connexes	5,000.00 €	30 000 €	SAS COLDIS 84 320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE
I10	Produits d'entretien issus des biotechnologies	1,000.00 €	7 000 €	PLG 44860 PONT-SAINT-MARTIN
Procédure relative à la fourniture de matériaux de matériel et d'équipement pour les services technique - 26SIV04				
T02	Peintures, revêtements, produits et outillages dédiés pour les bâtiments	5,000.00 €	26,000.00 €	BIO PAINT (L'ENTREPOT DU PEINTRE) 06 100 NICE
T09	Matériels et accessoires pour clôtures et protection des espaces verts	400.00 €	3,400.00 €	RACINE SAP 83170 BRIGNOLES
T14	Fournitures d'arrosage manuel et automatique	7,000.00 €	30,000.00 €	BERGON SAS 83 490 LE MUY
T15	Serrurerie, contrôle d'accès, quincaillerie et menuiserie de porte	5,000.00 €	27,000.00 €	FOUSSIER QUINCAILLERIE 72 700 ALLONNES
T16	Visserie, boulons et fixations	2,000.00 €	10,000.00 €	
T18	Outilage à mains, électroportatif et accessoires	6,000.00 €	27,000.00 €	WÜRTH FRANCE 67 158 ERSTEIN CEDEX
T23	Plomberie et sanitaire, chauffage et génie climatique	3,000.00 €	17,000.00 €	LEGALLAIS SAS 14 200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
T24	Petites fournitures bâtiment et voirie	2,000.00 €	10,000.00 €	COMASUD 13014 MARSEILLE

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé qui précède
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes d'engagement des accords-cadres à bons de commandes avec les attributaires précités, en accord avec les décisions de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers, sur lesquels la commune a exprimé des besoins.
- Charger le Maire ou son représentant de l'application de la présente délibération,
- Dire que les crédits correspondants sont prévus au budget principal et aux budgets annexes de la Commune.

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.